République Française
Mairie de Maurecourt

91/2023/VM
ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE
POUR L'UTILISATION D'UN APPAREIL A DIFFUSION SONORE
LORS D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE
Sente de la Saussaie à MAURECOURT

Le Maire de la Commune de Maurecourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2212-2),
Vu le code de la sécurité intérieure (articles L 211-1 et suivants),
Vu le code du sport (article L 332-1),
Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure,
Vu le code de la santé publique (article R 133430 à R 1334-37),
Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346.0003 du 11 décembre 2012, relatif à la lutte contre le bruit,

Considérant la demande de l'organisateur, relatif à l'organisation d'une manifestation sportive (Course pédestre « LA MAURECOURTOISE) avec utilisation d'un appareil à diffusion sonore,
Considérant qu'il est nécessaire d'accorder une autorisation exceptionnelle pour l'utilisation d'un appareil à diffusions sonore,

ARRETE

Article 1er : Monsieur DESCHAMPS Anthony, organisateur de la course pédestre à Maurecourt, est autorisé à utiliser un appareil à diffusion sonore lors de la manifestation sportive, sente de la Saussaie à MAURECOURT, le dimanche 24 septembre 2023 de 08h00 à 14h00.

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- A titre exceptionnel, l'organisateur est autorisé à utiliser un appareil à diffusion sonore le dimanche 24 septembre de 08h00 à 14h00.
- La diffusion de musique est interdite, l'organisateur devra s'en assurer,
- L'appareil à diffusion sonore devra être utilisé de façon raisonnée afin de ne pas porter atteinte au voisinage,
- L'organisateur veillera au bon respect de la sécurité.

Article 3 : Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame La Brigadiere-Chef Principal de Police Municipale, Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, le 30 mai 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MAURECOURT 78780

Didier GUERREY

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain en Laye Canton de Conflans Sainte Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr